

# Rapport sur le concours EXTERNE et sur le TROISIEME CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

## Session 2017

Le Centre de Gestion de l'Eure a passé convention avec le Centre de Gestion de Seine-Maritime pour l'organisation du concours d'A.T.S.E.M. Principal de 2<sup>ème</sup> classe. Le CDG 27 étant le Centre organisateur.

Le nombre de postes ouverts est :

- 47 postes au concours externe
- 0 poste (**non organisé**) au concours interne
- 5 postes au troisième concours



### Les dates d'inscription au concours d' A.T.S.E.M. Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Retrait des dossiers : du 2 mai 2017 au 24 mai 2017

Date limite de dépôt des dossiers : le 1<sup>er</sup> juin 2017

Date des épreuves d'admissibilité : le 18 octobre 2017

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours d'A.T.S.E.M. Principal de 2<sup>ème</sup> classe se sont donc déroulées le 18 octobre 2017 au stade Jesse Owens de Val de Reuil (pour le concours externe) et dans les locaux du CDG 27 (pour le troisième concours).

**Le jury d'admissibilité, réuni le 5 décembre 2017 au CENTRE DE GESTION 27 à 11 heures 00, a statué sur les candidats admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.**

Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

**Aucune anomalie n'a été constatée sur les copies d'examen.**

Les épreuves orales d'admission du concours d'A.T.S.E.M. Principal de 2<sup>ème</sup> classe se sont donc déroulées les 18-19-20 et 22 décembre 2017 au Centre de Gestion de l'Eure.

**Le jury d'admission, réuni le 8 janvier 2018 au CENTRE DE GESTION 27 à 11 heures 00, a statué sur les candidats admis au concours.**

**PHOTOGRAPHIE GENERALE SUR LE CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**  
**Session 2017**

Nombre de dossiers reçus (externe + 3 <sup>ème</sup> concours) :	944	dossiers
Nombre de candidats admis à concourir (externe +3 <sup>ème</sup> concours) :	911	candidats
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite (externe +3 <sup>ème</sup> concours) :	680	candidats Soit : 74.64% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite (externe +3 <sup>ème</sup> concours) :	231	candidats Soit : 25.36% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats déclarés travailleurs handicapés	5	candidats ont demandé un aménagement d'épreuve
		- 3 candidats ont demandé uniquement un 1/3 temps supplémentaire. <b>Nature de l'aménagement :</b> - 1 candidat a demandé un 1/3 temps supplémentaire + un sujet en format A3 (caractère 22). - 1 candidat a demandé uniquement un sujet en format A3 (caractère 22).

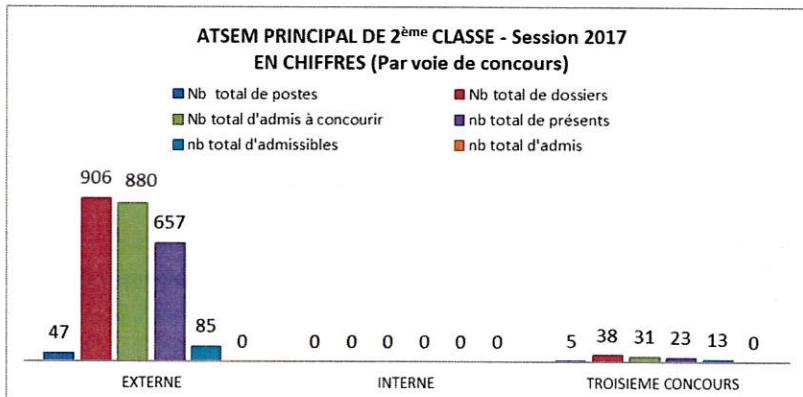
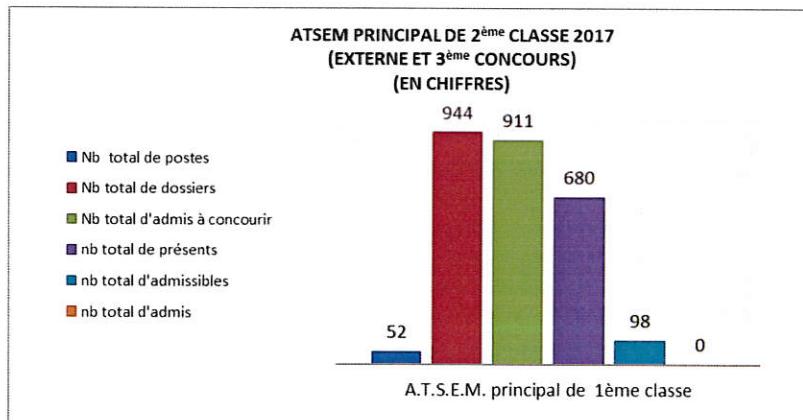
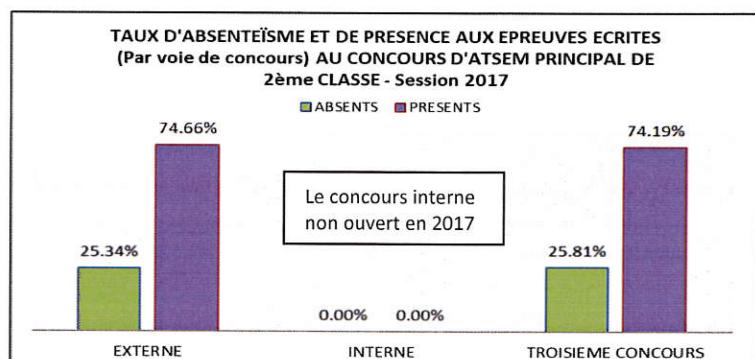
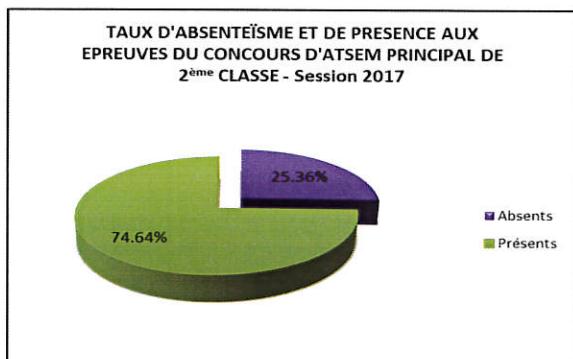


TABLEAU RECAPITULATIF :

**CONCOURS D'A.T.S.E.M. PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE – SESSION 2017**

**QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'A.T.S.E.M. PRINCIPAL  
DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - Session 2017**

Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve d'admissibilité	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	Taux d'absenteisme à l'épreuve d'admissibilité	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale de l'épreuve écrite d'admissibilité	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité	A été déclaré admissible par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale ≥ à : moyenne générale à : 3ème voie)	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 05/12/2017 pour les candidats au concours externe et de 3ème voie)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
EXTERNE  (2015)	47  (40)	906  (1147)	880  (1116)	223  (270)	657  (846)	25.34%  (24.19%)	74.66%  (75.81%)	3.01/20  (5.00/20)	15.00/0.00  (17.00/0.00)	85  (55)	9.66%  (4.93%)
INTERNE  (2015)	18  (18)	329  (329)	304  (304)	33  (33)	271  (271)	(10.86%)  (89.14%)	74.19%  (83.78%)	10.98/20  (10.03/20)	10.25/20  (15.00/3.25)	13  (6)	41.94%  (10.76%)
<b>Non organisé</b>											
Le concours interne ne comporte pas d'épreuve écrite d'admissibilité. Les candidats ont uniquement une épreuve orale d'admission.											
<b>TROISIEME CONCOURS</b>  (2015)	<b>5</b>  (5)	<b>38</b>  (53)	<b>31</b>  (37)	<b>8</b>  (6)	<b>23</b>  (31)	<b>25.81%</b>  (16.22%)	<b>74.19%</b>  (83.78%)	<b>10.98/20</b>  (10.03/20)	<b>10.25/20</b>  (15.00/3.25)	<b>13</b>  (6)	<b>41.94%</b>  (10.76%)
<b>TOTAL</b>  (2015)	<b>52</b>  (63)	<b>944</b>  (1529)	<b>911</b>  (1457)	<b>231</b>  (309)	<b>680</b>  (1148)	<b>25.36%</b>  (21.21%)	<b>74.64%</b>  (78.79%)			<b>98</b>  (365)	<b>10.76%</b>  (25.05%)

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours externe et troisième concours d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe, le jury a arrêté pour chaque voie de concours un seuil d'admissibilité afin de déterminer la liste des candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

**Décision du jury :**

Le jury a déclaré 98 candidats admissibles à passer les épreuves orales d'admission.

Le nombre de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission est :

- 85 candidats admissibles au concours EXTERNE (seuil d'admissibilité : 8.00/20)
- 13 candidats admissibles au TROISIEME CONCOURS (seuil d'admissibilité : 10.25/20)

# ***REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE***

*(QCM pour le concours externe et réponses à 3 à 5 questions pour le troisième concours)*

## ***I) Le concours externe***

### **REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ECRITE DE Q.C.M.**

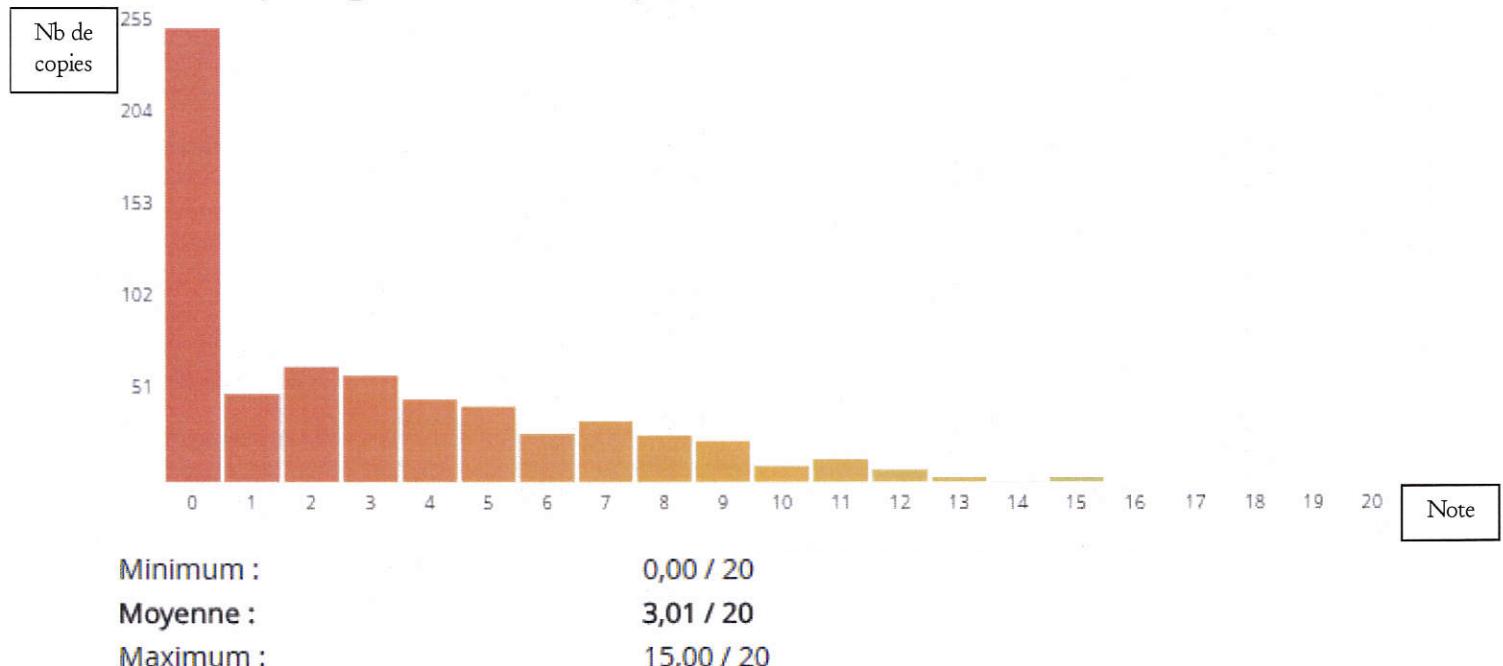
**Désignation de l'épreuve :** L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe consiste en la réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions (durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

### **Candidats**

Nombre de candidats	880
Nombre d'absents	223
Nombre de présents	657

### **Statistiques générales de l'épreuve**



#### **POUR RAPPEL :**

*Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.*

#### **L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE :**

**L'épreuve d'admission** consiste en un entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes ; coefficient 2).

## **II) Le troisième concours**

### **REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ECRITE DE 3 à 5 QUESTIONS A PARTIR D'UN DOSSIER**

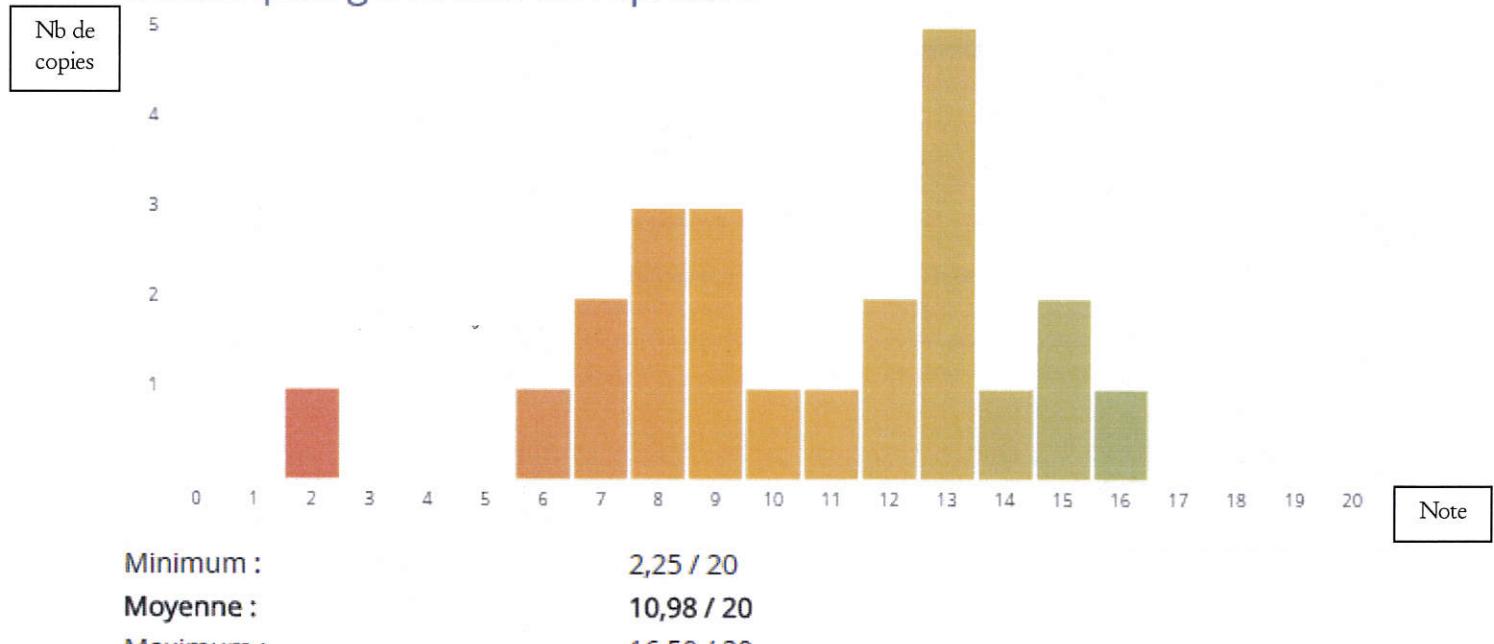
**Désignation de l'épreuve :** L'épreuve écrite d'admissibilité du 3<sup>ème</sup> concours consiste en une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : deux heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

### **Candidats**

Nombre de candidats	31
Nombre d'absents	8
Nombre de présents	23

### **Statistiques générales de l'épreuve**



#### **POUR RAPPEL :**

*Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.*

#### **L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU TROISIEME CONCOURS :**

**L'épreuve d'admission** consiste en un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

**QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS D'AT.S.E.M. PRINCIPAL DE  
2<sup>ème</sup> CLASSE - Session 2017**

Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 05/12/2017)	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admission	Moyenne générale de l'épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrite et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrite et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 après les épreuves d'admission	Nb de candidats déclarés admis (jury du 08/01/2018)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
<b>EXTERNE</b> <b>(2015)</b>	<b>85</b> <b>(55)</b>	<b>83</b> <b>(55)</b>	<b>13.50/20</b> <b>(12.19/20)</b>	<b>Entretien oral</b> <b>19.50/6.00</b> <b>(17.00/5.00)</b>	<b>12.27 / 20</b> <b>(12.47/20)</b>	<b>16.33 / 6.67</b> <b>(16.00/7.67)</b>	<b>70 SUR 85</b> <b>(49 sur 55)</b>	<b>47</b> <b>(39)</b>	<b>12.00/20</b> <b>(11.67/20)</b>
<b>INTERNE</b> <b>(2015)</b>	<b>////</b> <b>(304)</b>	<b>////</b> <b>(271)</b>	<b>////</b> <b>(11.71/20)</b>	<b>Entretien oral</b> <b>///</b> <b>(20.00/1.00)</b>	<b>///</b> <b>(11.71/20)</b>	<b>///</b> <b>(20.00/1.00)</b>	<b>175 sur 271</b> <b>(175 sur 271)</b>	<b>////</b> <b>(18)</b>	<b>////</b> <b>(19.50/20)</b>
<b>TROISIEME CONCOURS</b> <b>(2015)</b>	<b>13</b> <b>(6)</b>	<b>13</b> <b>(6)</b>	<b>11.85/20</b> <b>(9.50/20)</b>	<b>Entretien oral</b> <b>18.00/6.00</b> <b>(13.00/5.00)</b>	<b>12.39 / 20</b> <b>(11.11/20)</b>	<b>17.00 / 7.79</b> <b>(13.33/8.00)</b>	<b>10 SUR 13</b> <b>(5 sur 6)</b>	<b>5</b> <b>(4)</b>	<b>13.83/20</b> <b>(11.42/20)</b>
<b>TOTAL</b> <b>(2015)</b>	<b>98</b> <b>(365)</b>	<b>96</b> <b>(332)</b>					<b>80 SUR 98</b> <b>(229 sur 332)</b>	<b>52</b> <b>(61)</b>	

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours externe et troisième concours d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe, le jury a arrêté la liste des candidats déclarés admis au concours.

**Décision du jury :**

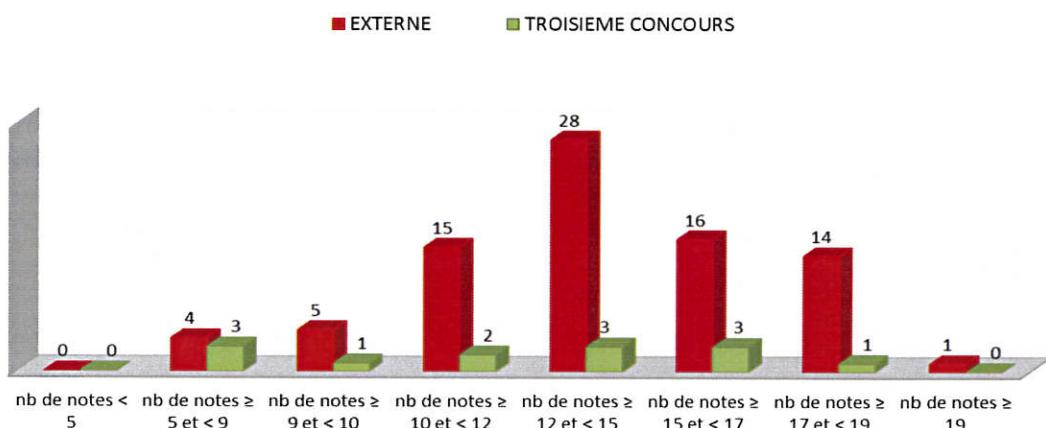
Le nombre de candidats déclarés admis au concours est :

- 47 candidats admis au concours EXTERNE (la moyenne obtenue par le dernier candidat déclaré admis est de : 12.00/20)
- 5 candidats admis au TROISIEME CONCOURS (la moyenne obtenue par le dernier candidat déclaré admis est de : 13.83/20)

## ***REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION***

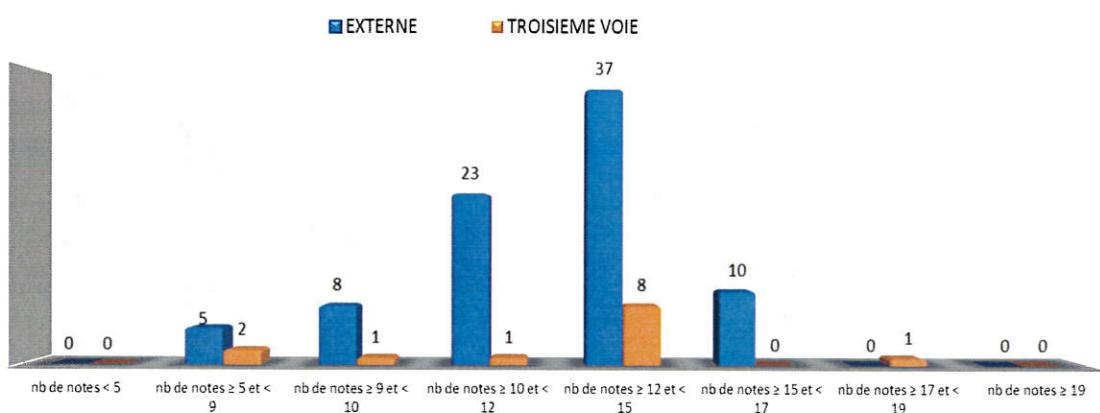
CONCOURS EXTERNE	TROISIEME CONCOURS
<p>Entretien permettant d'apprecier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. (<i>Durée : 15 mn ; coefficient 2</i>)</p>	<p>Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retracant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un ATSEM. (<i>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2</i>)</p>

### **REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION (*entretien avec le jury*) DU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - Session 2017 (Par voie de concours)**



### **REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS AYANT PASSE LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION DU CONCOURS D'ATSEM 2017**

#### **REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS AYANT PASSE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE ET L'EPREUVE D'ADMISSION DU CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - Session 2017**



## Observation sur les épreuves écrites (jury du 5/12/2017) :

### - Epreuve écrite du concours Externe (QCM de 20 questions)

Le sujet ne présentait aucune autre difficulté particulière.

Le jury conseille aux candidats de lire attentivement les consignes (notamment le barème), les questions et les réponses proposées avant de répondre :

- 1) Le barème de notation de l'épreuve de QCM intègre un système de pénalités (voir barème ci-dessous). Ce barème était indiqué sur le sujet. Force est de constater qu'un grand nombre de candidats n'ont pas mesuré l'importance de celui-ci, à la vue des notes obtenues par les candidats.

#### Barème :

*Les questions valent toutes le même nombre de points. Les points ne sont attribués que si la ou les bonne(s) réponse(s) sont cochée(s) et celle(s)-ci seulement.*

#### Barème applicable :

*Question non répondue : 0 point ; réponse incomplète : 0 point ; réponse(s)fausse(s) : -1 point ; en cas de réponses multiples : si au moins une case cochée est fausse alors la réponse à la question sera considérée comme fausse : - 1 point ; réponse(s) exacte(s) : 1 point*

- 2) Certains candidats ont lu trop rapidement certaines questions.
  - a. En effet certaines questions étaient formulées sur la forme négative et certains candidats ne l'ont pas vu.
  - b. Il faut également savoir prendre de la hauteur et du recul par rapport aux pratiques quotidiennes.

### - Epreuve écrite du troisième concours (3 à 5 questions)

Le sujet ne présentait pas de difficultés particulières.

Les résultats sont plutôt corrects dans l'ensemble.

Néanmoins, il a été constaté un manque certain de précisions dans les réponses.

## Observation sur les épreuves orales (jury du 8/01/2018) :

### - Epreuve orale du troisième concours :

Les questions sur le « cœur » du métier ont été assez bien abordées dans l'ensemble. Malgré tout, certains candidats méconnaissent le positionnement hiérarchique d'un ATSEM (hiérarchie fonctionnelle et institutionnelle).

Les principaux problèmes rencontrés concernent notamment les questions relevant de l'environnement territorial.

Quelques candidats n'avaient pas préparé leur présentation de 5 mn. Les examinateurs invitent donc les candidats à mieux préparer l'exposé sur le parcours professionnel, en mettant en valeur les compétences acquises.

### - Epreuve orale du concours Externe :

Le jury a constaté un bon niveau général des candidats. En effet, les candidats ont fait preuve d'une certaine aisance concernant les questions en rapport avec le métier d'ATSEM.

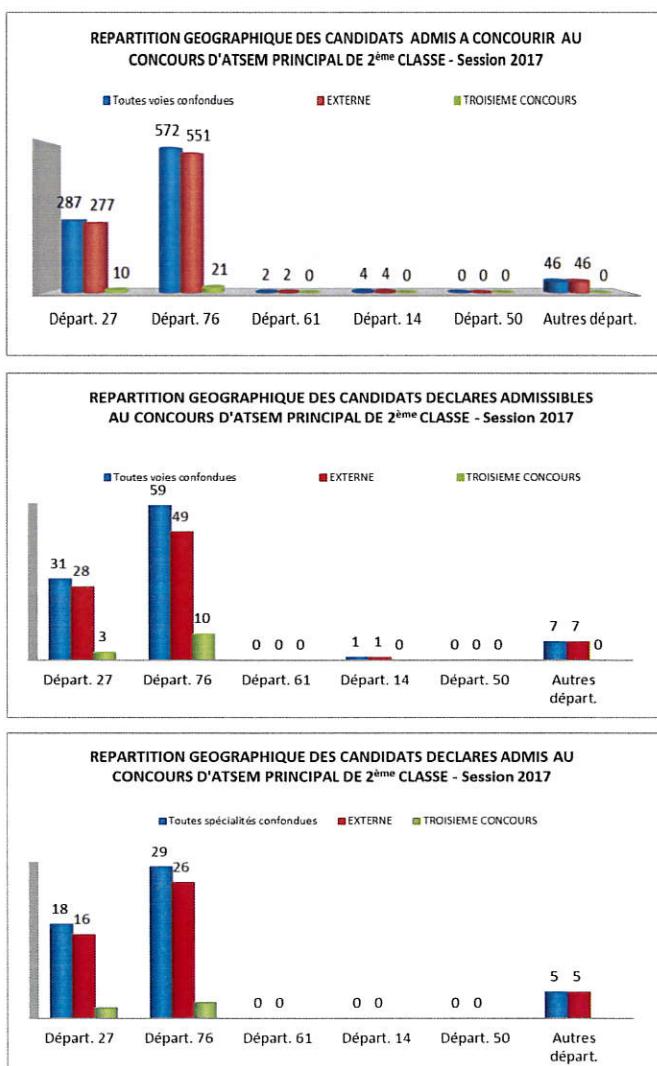
Il est à noter que la différence c'est principalement faite sur les connaissances de l'environnement territorial. En effet, il est indispensable de connaître l'environnement que l'on souhaite intégrer, en s'informant sur les modes de fonctionnement des collectivités territoriales, leurs enjeux, leurs actualités. Les candidats doivent consolider leurs connaissances dans ce domaine.

De plus, le jury a relevé de la part de certains candidats une réelle méconnaissance des droits et obligations des fonctionnaires.

En outre, quelques candidats ont eu des difficultés à gérer leur stress devant le jury.

## REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS INSCRITS AU CONCOURS D'A.T.S.E.M. PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE – Session 2017

	Nb de candidats admis à concourir	Répartition géographique des candidats admis à concourir		Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 05/12/2017)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles		Nb de candidats déclarés admis (jury du 08/01/2018)	Répartition géographique des candidats déclarés admis	
		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
EXTERNE	880	départ. 27	277	85	départ. 27	28	47	départ. 27	16
		départ. 76	551		départ. 76	49		départ. 76	26
		départ. 61	2		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	4		départ. 14	1		départ. 14	0
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	46		autres départements	7		autres départements	5
TROISIEME CONCOURS	31	départ. 27	10	13	départ. 27	3	5	départ. 27	2
		départ. 76	21		départ. 76	10		départ. 76	3
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	0		autres départements	0		autres départements	0
TOTAL	911			98			52		

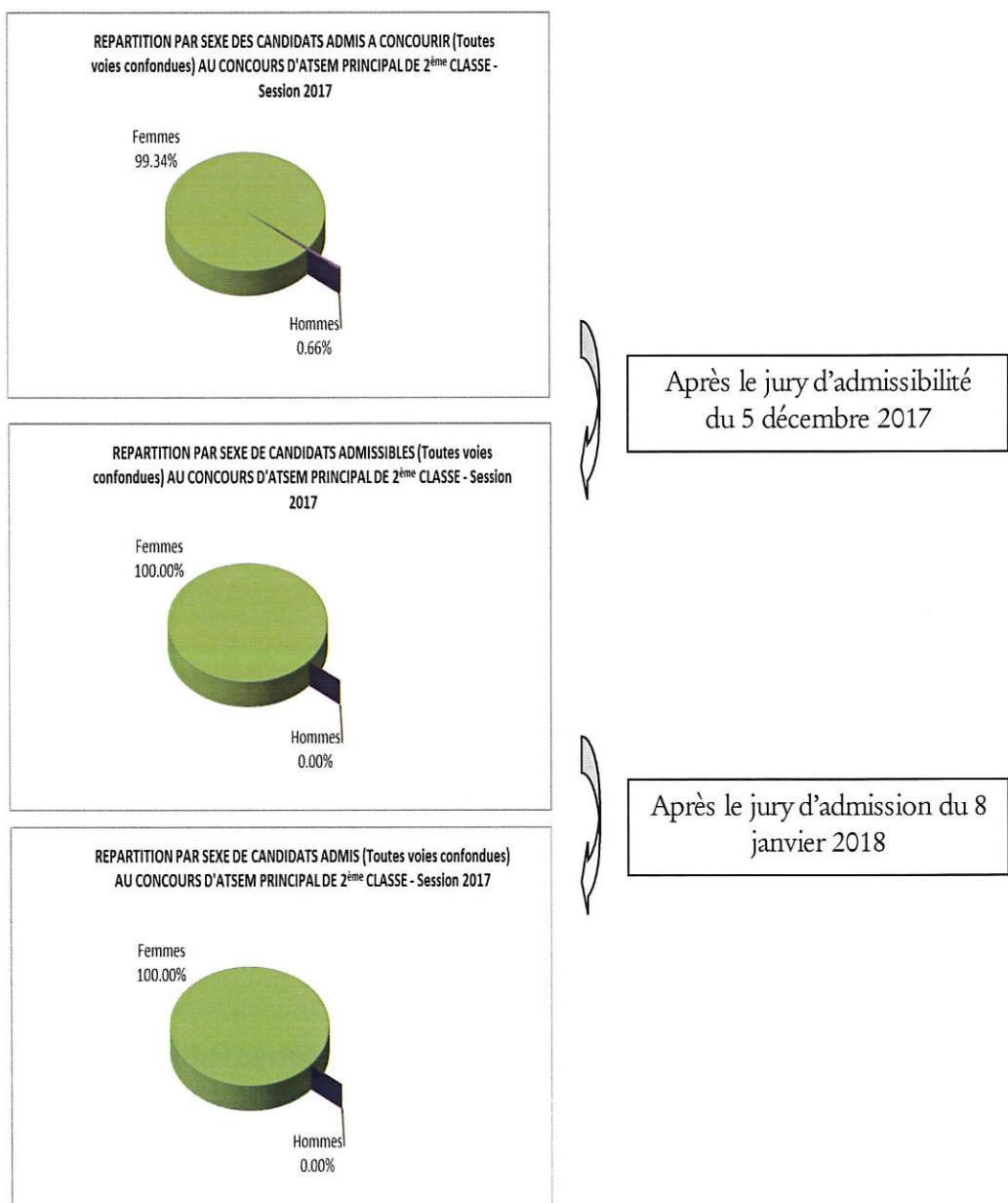


Après le jury d'admissibilité du 5 décembre 2017

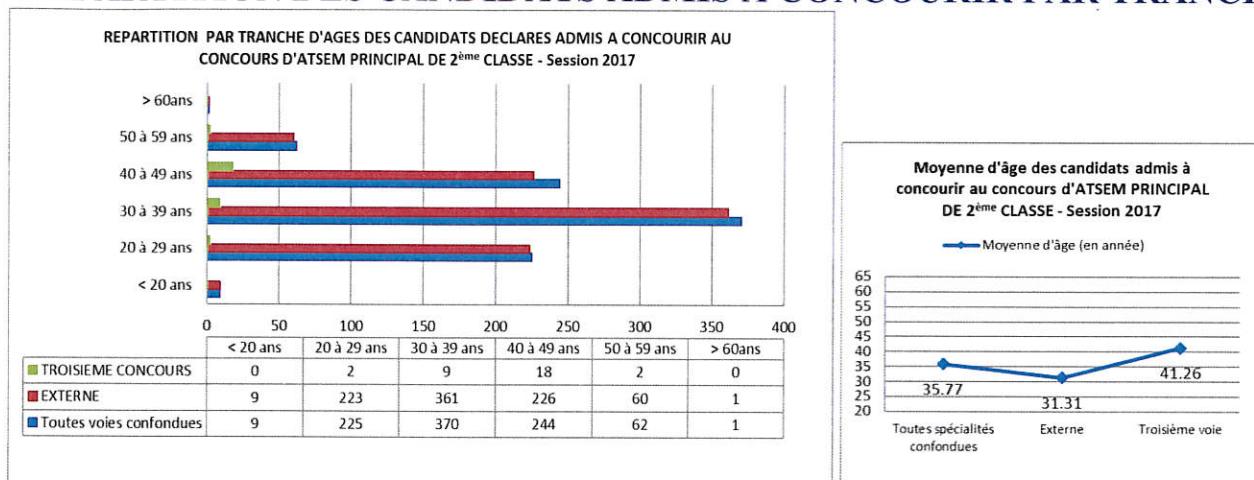
Après le jury d'admission du 8 janvier 2018

## REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

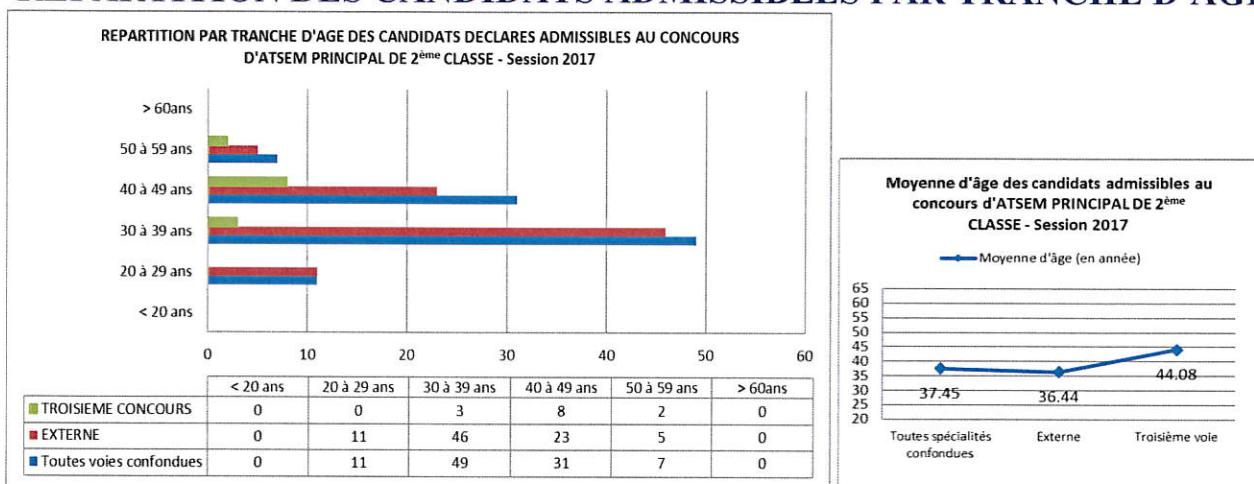
	Nb de candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 05/12/2017)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admis (jury du 08/01/2018)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage
EXTERNE	880	875	femme(s)	99.43% de femme(s)	85	85	femme(s)	100.00% de femme(s)	47	47	femme(s)	100.00% de femme(s)
		5	homme(s)	0.57% d'homme(s)		0	homme(s)	0.00% d'homme(s)		0	homme(s)	0.00% d'homme(s)
TROISIEME CONCOURS	31	30	femme(s)	96.77% de femme(s)	13	13	femme(s)	100.00% de femme(s)	5	5	femme(s)	100.00% de femme(s)
		1	homme(s)	3.23% d'homme(s)		0	homme(s)	0.00% d'homme(s)		0	homme(s)	0.00% d'homme(s)
TOTAL	911	905	femme(s)	99.34% femme(s)	98	98	femme(s)	100.00% femme(s)	52	52	femme(s)	100.00% femme(s)
		6	homme(s)	0.66% homme(s)		0	homme(s)	0.00% homme(s)		0	homme(s)	0.00% homme(s)



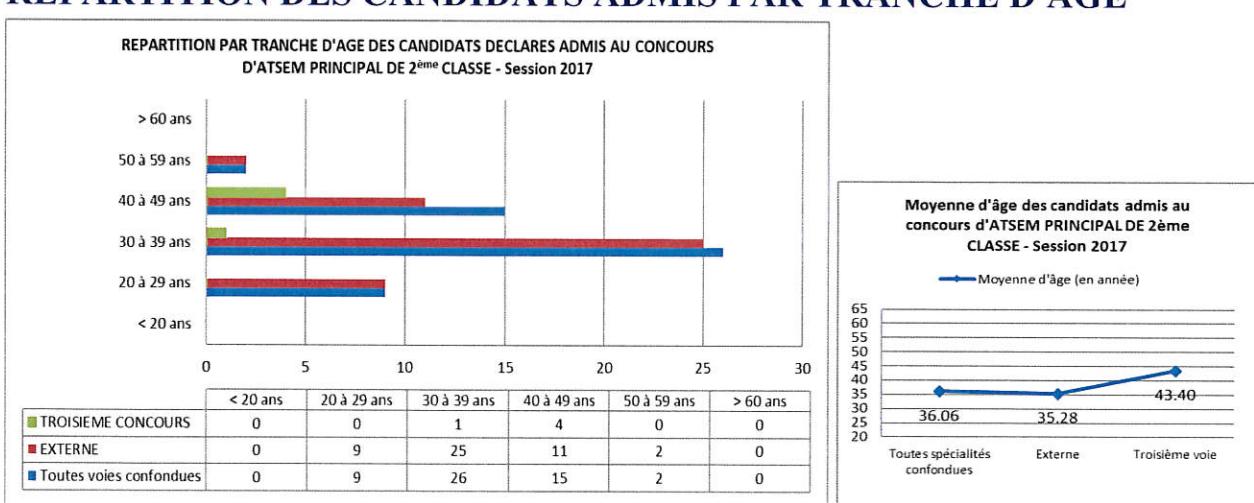
## REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE



## REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR TRANCHE D'AGE



## REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR TRANCHE D'AGE



Fait à Evreux, le 8 janvier 2018  
La Présidente du Jury

Annie DEPRESLE